



## Membres d'honneur

Michel VOVELLE, Christine PEYRARD, Françoise BRUNEL, Michel BIARD, Nicole PERRON, Jean-Marc SCHIAPPA, Pascal DUPUY, Claude MAZAURIC, Dominique GODINEAU, Philippe de CARBONNIÈRES, Florence GAUTHIER, Hervé LEUWERS

Le Mans, le 17 février 2016

à

Monsieur le Maire du Mans

Objet : Exploitation idéologique des « tombes d'urgence » dites du « charnier » des Jacobins

Monsieur le Maire,

Vous avez sans doute pris connaissance, comme nous, de la série d'articles consacrés dans le quotidien Ouest-France aux dépouilles mises au jour dans ce qui ne devrait plus s'appeler le "charnier vendéen" : « Quelle tombe pour les soldats inconnus ? » (OF 9/01/2016) ; « Inhumer ou pas, commémorer ou non ? Un dossier sensible » (OF 23-24/01/2016) ; « La Vendée prête à accueillir les ossements du Mans » (OF 18/01/2016) ; « Ossements du Mans d'autres réactions » (OF 23/01/2016) ; « Ossements du Mans : une mission » (OF 10/02/2016).

Ces articles qui visent, de toute évidence, à peser sur les décisions publiques, sont émaillés d'erreurs factuelles qui ne vous auront pas échappé. Soucieux, sans doute, de ménager une possibilité de « réconciliation », le journaliste conclut que les morts seraient « tous des Français ». Affirmation généreuse mais sujette à caution : l'enquête conduite en 1798 par la Société des Arts du Mans mentionne, en effet, la présence, dans la « Grande Armée Catholique et Royale », de canonniers allemands, d'ailleurs accusés, et sans doute à tort, d'avoir intentionnellement obstrué le pont Perrin pour retarder les poursuivants. S'en était suivi une énorme bousculade, cause de plusieurs centaines de victimes.

D'autres affirmations sont de franches contre-vérités. L'auteur semble tenir pour acquis qu'à l'exception d'une centaine de républicains – chiffre sans doute très inférieur à la réalité si l'on en croit les témoignages – tous les morts seraient vendéens. Or nous savons que la « Grande Armée Catholique et Royale » avait reçu, au cours de la virée de galerne, le renfort de plusieurs milliers de volontaires disparates principalement angevins, bretons, chouans du Maine et volontaires de différentes régions, champenois et auvergnats notamment. Outre cela, rien actuellement ne nous autorise à situer l'ensemble des sépultures d'urgence au même endroit en excluant le « grand cimetière » de la paroisse Sainte-Croix proche des combats de l'actuelle rue Nationale, celles du cimetière de Pontlieue pour les combats de cette commune alors distincte du Mans, celles des hôpitaux, hôpitaux militaires et hospices, etc... Les fosses des Jacobins recueillirent à proximité, les corps non réclamés souvent déjà dénudés et non identifiables.

Sans doute influencé par quelques écrits antirépublicains parus lors de la mise au jour des premières dépouilles, trop souvent relayés sans la moindre vérification critique, l'auteur sollicite quelque peu les propos de l'archéologue-anthropologue Elodie Cabot, lui faisant dire que 13 % (12,5 % pour être précis) des victimes seraient des « enfants » et des « adolescents ». C'est méconnaître le sens de ces mots. Sur les 159 corps exhumés, les enfants en bas âge sont au nombre de deux : un fœtus dont le décès est liée à celui – dont la cause reste inconnue – de la mère et un enfant âgé de moins de 5 ans dont le squelette ne porte aucune lésion osseuse visible. Quant aux « adolescents », ils sont, suivant les règles de la recherche anthropologique, « assimilables à de jeunes adultes ayant de ce fait pris part aux combats » (conférence donnée au Mans par Madame Elodie Cabot, le 15 novembre 2013).

A ces erreurs factuelles, s'ajoute cette citation pour le moins hasardeuse d'Alain Gérard : « Les Vendéens ne se sont pas soulevés en 1789 pour la défense de l'Ancien-Régime, mais bien en 1793 contre la dérive terroriste du nouveau régime ». La Terreur, faut-il le rappeler, se met progressivement en place à partir de la loi des suspects votée en septembre 1793. Comment expliquer par cette « dérive terroriste », une insurrection vendéenne qui éclate en mars de la même année ? De deux choses l'une : ou l'auteur est en délicatesse avec la chronologie, ou il considère (ce qui semble bien être le cas)... que la Terreur commence avec la chute de la monarchie et qu'elle est consubstantielle à la République, ce qui, dans un cas comme dans l'autre, ne le qualifie pas pour une « mission d'expertise » (OF 10/02) !

Nous sommes indignés par cette nouvelle tentative d'instrumentalisation idéologique et politique d'une question qui n'en est pas une : celle des inhumations. Au même titre que des ossements d'époque gallo-romaine ou médiévale issus des mêmes fouilles, ces restes appartiennent, en effet, au patrimoine historique du Mans et il revient à la DRAC de les conserver. Si monsieur Retailleau ne souhaite pas, selon ses propres dires « en faire un sujet de polémique », au fil des articles, se dessine une surenchère inquiétante. « Le département de Vendée » - c'est-à-dire certains de ses leaders politiques - propose sans surprise de « rapatrier », en quelque sorte, ces dépouilles supposées être toutes vendéennes au mémorial des Lucs-sur-Boulogne. Y seront-ils ensevelis... ou exposés ? Aucune nécessité morbide ne s'impose alors qu'il existe un argumentaire archéologique et photographique complet de cette fouille ! Certains demandent une « reconnaissance publique » qui serait une forme de repentance de la République. Après avoir envisagé une « solution mancelle », l'association Vendée militaire propose de les déposer dans une crypte de la chapelle du Mont-des-alouettes aux Herbiers, « lieu religieux et déjà commémoratif ». L'association des Fils et Filles des Victimes du Génocide Vendéen (détournement scandaleux de l'appellation de l'association fondée par les époux Klarsfeld) renchérit : non seulement les victimes reposeraient « dans un ossuaire souterrain centré sur l'église de Saint-Martin-Lars, avec un office religieux catholique annuel » mais elles feraient l'objet d'une identification par ADN financée par un « Fond d'indemnisation du génocide vendéen » !

Est-il besoin d'ajouter que la Société des Amis de la Révolution Française entend s'opposer très fermement à cette nouvelle entreprise de criminalisation de la République. Cette invention pure et simple de la « question des inhumations » vise de toute évidence à créer un « lieu de mémoire » - mercantile de surcroît - du prétendu « génocide franco-français » et un centre de ralliement des nostalgiques de la Vendée monarchiste. Nous tenons à rappeler que les critères de définition d'un génocide ne sont pas applicables à cette guerre civile fratricide dont les outrances et les massacres doivent être replacés dans leur contexte.

De quel droit, par ailleurs, le « département de la Vendée » et ces associations se permettent-ils d'annexer des dépouilles dont nous savons que, pour une bonne part, elles n'étaient pas, vendéennes, et parmi lesquelles, figurent des habitants du Mans, victimes civiles, et des républicains tombés au cours des mêmes combats.

En quoi une recherche ADN apporterait elle du nouveau à cette faction ? Se poserait-on la même question pour l'ossuaire de Douaumont afin de permettre aux descendants de ces victimes inconnues, et de tous pays, d'y reconnaître leurs aïeux tombés plus récemment en 14-18 ?

Il ne saurait être question, enfin, de grever nos finances d'une indemnisation qui équivaldrait, de surcroît, à un geste de repentance.

En conséquence, nous souhaiterions nous entretenir avec vous de ce problème.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments républicains.

Pour la Conseil d'administration de la SARF,

le président,      le vice-président,

Daniel Jouteux      Pierre Darlot